

CONVENTION

ENTRE LA
PRÉFECTURE DU MORBIHAN
ET LE
**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME
DU MORBIHAN**

Jeudi 15 octobre 2015



Thomas DEGOS

Préfet du Morbihan



Mireille GICQUEL

Présidente du Comité départemental
de cyclotourisme du Morbihan



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



CONTEXTE

La lutte contre l'insécurité routière constitue un axe prioritaire de la politique de l'État pour la Préfecture de la Région Bretagne ainsi que pour la Préfecture du Morbihan.

L'un des objectifs des Documents Généraux d'Orientations 2013/2017 est la mise en place de partenariats durables permettant un développement des actions de prévention et de sensibilisation. Ces partenariats doivent permettre aux différents acteurs de mettre en commun leurs compétences individuelles en faveur d'une politique globale de Sécurité Routière et de fédérer autour de cette démarche d'autres acteurs de proximité. La mobilisation des relais d'opinion, dans le cadre de partenariats avec actions de communication, est nécessaire, notamment dans le milieu sportif, pour donner une plus grande visibilité à la lutte contre l'insécurité routière.

C'est dans ce cadre que la Préfecture du Morbihan a souhaité mener une nouvelle action de sensibilisation du grand public avec une collaboration du Comité départemental de cyclotourisme du Morbihan. Ce partenariat permettra de toucher un public de pratiquants du vélo, confrontés eux aussi à l'insécurité routière, aussi bien dans leurs activités individuelles ou de club que lors de rassemblements de type randonnée ou cyclotouriste. Il offre également la possibilité de communiquer vers le grand public grâce notamment au port d'un maillot dont le visuel a été médiatisé lors d'épreuves sportives de renom.

Par cette collaboration, la Préfecture du Morbihan entend donner audience et visibilité aux messages de respect et de prudence, de responsabilité de tous et de partage de la route, à l'intention des automobilistes et des usagers vulnérables dont les cyclistes, sportifs ou non.

Sur les routes de France, en 2009 et 2013, 21700 accidents impliquaient un au moins un cycliste, 764 ont trouvé la mort, et 20400 ont été blessés. Rien qu'en Bretagne, pour la même période, 1 164 accidents impliquaient un cycliste, avec 46 tués et 1 216 blessés.

PARTENARIAT

Ce partenariat prend effet avec la signature de cette convention qui unit la Préfecture du Morbihan, et le comité départemental de cyclotourisme, pour des actions de prévention et de communication.

Ce partenariat va permettre la sensibilisation des adhérents des clubs cyclotouriste du département 56, des usagers de la route ainsi que la diffusion de messages de prévention pendant toute la période susvisée.

Par un rappel des règles claires du Code de la Route, les messages communicants s'adresseront à la fois aux usagers motorisés, en les incitant à mieux partager la route, ainsi qu'aux cyclistes avec le respect des règles de circulation.

Cette convention prendra effet dès la signature de la présente et pour l'année 2016.

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS COMMUNS

Cette convention porte sur un accompagnement de la coordination sécurité routière du Morbihan auprès du comité départemental de cyclotourisme dans une démarche d'amélioration des conditions de sécurité des usagers cyclistes. A cette occasion, les partenaires s'engagent à communiquer afin de sensibiliser les adhérents des clubs cyclotouriste du Morbihan et les usagers de la route, aux enjeux de la sécurité routière, à savoir :

- le partage de la route entre cyclotouristes et automobilistes,
- les bons comportements à adopter pour limiter les dangers sur la route, aussi bien du point de vue de l'automobiliste que du cyclotouriste.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME S'ENGAGE À

- communiquer sur cette convention et sur le partenariat auprès de ses sociétaires,
- valoriser le partenariat en alimentant son site Internet et ses réseaux sociaux de messages de sécurité routière,
- mettre en place des actions de prévention à destination des délégués sécurité des clubs, des écoles de cyclotourisme, des adhérents ,
- mettre à disposition des clubs affiliés à la FFCT les 120 chasubles coupe vent siglés aux couleurs de la sécurité routière et de l'action « La Route Se Partage ! »,
- inviter ses adhérents à porter les maillots lors des sorties par le biais des délégués sécurité des clubs,
- inciter le ou les porteurs de ce ou ces maillots à se positionner en situation de serre file,
- mettre à disposition des services de l'État ou favoriser la mise à disposition d'un emplacement pour le stand sécurité routière sur les sites des grands rassemblements organisé sous l'égide de la FFCT dans le département du Morbihan (*stand monté par les représentants des services de l'État*),
- fournir banderoles, stickers afin d'identifier le Comité Départemental de Cyclotourisme du Morbihan.

L'ÉTAT S'ENGAGE À

- communiquer sur le partenariat auprès des médias locaux et régionaux,
- mettre un lien vers le site du Comité départemental de cyclotourisme,
- relayer cette action au niveau national auprès de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière,
- mettre à disposition 120 chasubles coupe vent siglés aux couleurs de la sécurité routière et de l'action « La Route Se Partage ! » à destination des serres files des clubs,
- mettre en place les outils de communication sur la thématique Sécurité routière des cyclistes sur le stand à l'emplacement mis à disposition par l'organisateur des grands rassemblements,
- animer le stand sécurité routière grâce à la présence d'une équipe de la Sécurité routière lors des grands rassemblements,
 - identifier le Comité départemental 56 de cyclotourisme sur les stands organisés dans le cadre de la présente convention.

LA ROUTE SE PARTAGE !

JE SUIS UN CYCLISTE RESPONSABLE

JE M'ENGAGE

- rouler bien à droite à l'arrêt de l'accrochage ou du trottoir
- rouler à 2 de front au maximum mais passer en file indienne quand un véhicule veut dépasser via signalé ou par mauvaise visibilité
- respecter les arrêts aux Stops et Feux rouges
- porter des vêtements visibles et clairs
- indiquer clairement les changements de direction
- porter un casque non obligatoire mais fortement recommandé
- respecter les autres usagers de la route
- m'équiper, en ville, pour rouler en toute sécurité

à

LA ROUTE SE PARTAGE !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

LA ROUTE SE PARTAGE !

CYCLISTES : une route sans danger, c'est possible !

En France, chaque année, **150 cyclistes sont tués** sur la route !

Le sentiment d'insécurité est partagé par tous les cyclistes

En cause :

- la vitesse
- le manque d'attention des autres usagers
- le non respect du code de la route

Il faut agir sur les comportements :

Opérations «Cyclistes, une route sans danger, c'est possible» à 3 objectifs :

1. Identifier les sources de dangers pour les cyclistes sur la route
2. Sensibiliser les usagers motorisés au partage de la route avec les autres usagers et surtout ceux qui sont les plus vulnérables que sont les cyclistes
3. Sensibiliser les cyclistes sur les bons comportements à adopter pour limiter les dangers de la route

Comme usagers, nous avons un meilleur partage de la route.

De nombreuses actions ont été engagées :

- création d'un maillot cycliste avec des messages de sécurité participatif aux écussons bretonnes du Tour de France 2015 par l'occasion du Tour de Bretagne 2015
- participation aux Boucles de l'Aulne (épisode de Cause de France, ainsi qu'à plusieurs autres épisodes de niveau régional)
- campagne de communication en Sarthe sur RD241/114
- participation au congrès européen Vélo-City 2015
- organisation d'Ateliers du Vélo, avec rédaction d'une Charte de bonne conduite et des engagements
- engagement d'actions pédagogiques dans les auto-écoles
- partenariat avec les Fédérations de cyclistes et automobilistes
- toute action pour qu'un jour nous puissions affirmer

Cyclistes : une route sans danger, Oui, c'est possible !

LA ROUTE SE PARTAGE !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

LA ROUTE SE PARTAGE !

JE SUIS UN CONDUCTEUR RESPONSABLE

JE M'ENGAGE

- anticiper les manoeuvres des cyclistes (ils sont parfois obligés de quitter leur ligne pour éviter les obstacles sur la route)
- laisser aux cyclistes roulant à 2 de front le temps nécessaire pour se ranger en file indienne
- rouler à vitesse modérée lors du dépassement
- garder une distance d'au moins 1,50 m en doublant un cycliste (1 m en ville)
- ne pas dépasser un cycliste juste avant de tourner à droite
- respecter la priorité au cycliste engagé dans un giratoire
- ne pas stationner sur les aménagements cyclables
- indiquer clairement les changements de direction
- respecter les autres usagers de la route

à

LA ROUTE SE PARTAGE !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



Courriel : cyclotourisme56@orange.fr
 Site internet : <http://morbihan.ffct.org>



CONTACTS

• **Françoise JOSSE** – Coordinatrice Interministérielle de Sécurité Routière du Morbihan | • **Thierry PELLIZZARI** – Adjoint Coordination Sécurité Routière du Morbihan
 02 97 68 13 12 - francoise.josse@morbihan.gouv.fr | 02 97 68 13 62 - thierry.pellizzari@morbihan.gouv.fr